

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 MAI 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-trois Mai dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de LANDREVILLE, légalement convoqué le 14 Mai 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier THIEBAUT Maire, conformément aux dispositions du Code Général des collectivités territoriales (art L 2121.7 à L.2121-34.)

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 10

Présents : Didier THIEBAUT – Maire
 Elodie VIREY - Jean-Philippe LOUIS-THIVET- Jean-Luc GALLEY, Adjoints.
 Michel BERGER - Roger PHILBERT - Régis MONNIER –
 Véronique JOLLY- Anne PETITEAUX

Absents excusés :

 Jean-Michel ROYER pouvoir à Elodie VIREY
 Karine RODRIGUEZ

Monsieur Roger PHILBERT a été élu secrétaire de séance.

Le compte- rendu de la dernière séance est lu et adopté, l'ordre du jour appelle l'examen des affaires suivantes :

I. TRAVAUX EN COURS ET ACQUISITIONS :

- EGLISE :

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux de l'Eglise

La validation de la 2^{ème} tranche a subi un refus partiel de la DRAC, mais suite à un rendez-vous sur site, le dossier a été accepté.

- RETABLE :

Devis Entreprise LERICHE : approbation par DRAC pour la réalisation des travaux. Le Maire proposera ce devis au Fonds de Dotation.

- **LOGEMENT COMMUNAL :**

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 08 Février 2017 relative à la mise en vente du logement communal sis au 7 place de la Mairie et informe les Membres présents que Madame Frédérique CHUCHU, viticultrice, demeurant à Bar sur Seine (10110), 133 Grande Rue de la Résistance souhaite acquérir cette propriété et signer une promesse de vente au prix souhaité par le Conseil Municipal, soit 125 000 € net vendeur, le 28 mai prochain chez Maître De Vreese, Notaire à ESSOYES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

- **ACCEPTE** la vente de la propriété et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la promesse de vente du logement communal sis au 07 Place de la Mairie à Landreville au profit de Madame Frédérique CHUCHU, viticultrice, demeurant à Bar sur Seine (10110), 133 Grande Rue de la Résistance, pour un montant de 125000 € net vendeur, en l'étude de Maître De Vreese, Notaire à Essoyes.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser l'acte de vente correspondant à la décision ci-dessus, et signer tous documents relatifs à cette affaire.

- **BORNES ELECTRIQUES :**

Une armoire électrique foraine a été commandée auprès du SDEA pour la somme de 1500 €

- **GRILLES MAIRIE :**

Après avoir consulté plusieurs devis, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

ACCEPTE le devis de l'Entreprise CHAPUT pour la rénovation des grilles de la Mairie et le Monument aux Morts d'un montant de 13.328.64 € TTC
DIT que les crédits ont été prévus au Budget Primitif 2018.

- **MAISON DES ASSOCIATIONS :**

L'Entreprise Dangin interviendra prochainement pour l'évacuation des eaux pluviales dans la cour arrière et démonter la cheminée de la cuisine MDA .

- **COURTS DE TENNIS :**

Devis en cours

II. PERSONNEL COMMUNAL

POSTE PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Monsieur le Maire informe les Membres présents que le contrat emploi d'avenir de Paméla JOFFRE arrive à expiration le 31 août 2018 et qu'il est nécessaire de pourvoir à son remplacement pour la cantine et garderie scolaire.

Considérant que depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés en parcours emploi compétences et que la mise en œuvre des parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

CHARGE Monsieur le Maire de prendre contact avec les différents organismes pour procéder au recrutement d'une personne en parcours emploi compétence pour la cantine et garderie scolaire à compter du 27 août 2018.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs aux décisions concernant ce recrutement.

MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL CCBC :

L'intervention d'une personne en remplacement de l'agent technique a été demandée du 30 juillet au 24 août 2018.

Une intervention ponctuelle pendant deux semaines sera demandée également.

INTERVENTION ESAT :

Une intervention est demandée à l'ESAT des Riceys avant l'inauguration de la Chapelle Sainte Béline

RECENSEMENT 2019 :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'INSEE demandant la désignation d'un coordonnateur communal, avant le 31 Mai 2018, pour le recensement de la population qui se déroulera du 17 Janvier au 16 Février 2019.

RECENSEMENT POPULATION 2019 : RECRUTEMENT AGENT RECENSEUR ET COORDONNATEUR COMMUNAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le recensement de la population sera organisé du 17 janvier au 16 Février 2019. Il est de la compétence des communes d'organiser ce recensement en liaison avec les services de l'INSEE. Pour mener à bien ces opérations, il convient de procéder au recrutement d'un agent recenseur et coordonnateur communal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés,

Décide de recruter un agent recenseur et coordonnateur communal pour le recensement de la population du 02 Janvier 2019 au 19 Février 2019.

Dit que les frais de repas et frais de déplacement relatifs aux formations seront pris en charge par la Commune.

Autorise Monsieur le Maire à recruter l'agent et prendre les arrêtés correspondants et signer tous documents relatifs à cette décision.

III. COMPTE RENDU DES COMMISSIONS :

Commission d'Action Sociale :

Repas des Anciens :

Il se déroulera le 02 Juin prochain au Café du Commerce de Landreville, les Membres de la Commission ont décidé de faire un petit cadeau aux participants du repas.

Commission des Fêtes :

14 Juillet :

La Commission des Fêtes s'est réunie afin de valider l'organisation du 14 Juillet sur une journée comprenant cérémonie, vin d'honneur, jeux républicains, repas, retraite aux flambeaux, bal et feu d'artifice.

Cimetière :

La Commission continue son travail sur les reprises de concessions trentenaires et la création d'un colombarium.

Fleurissement :

Elodie VIREY fait un compte rendu des plantations faites pour ce début d'année et la Route du Champagne, ainsi qu'un bilan des plantations pérennes.

La Commission Villes et Villages Fleuris passera le 1^{er} août prochain, prévoir une réunion de la Commission Fleurissement avant.

Voirie :

Le Conseil Municipal retient l'Entreprise POIRIER pour

- Travaux Rue Commelle Marie : 33.717.25 € TTC
- Réparations trottoirs et caniveaux dans le village : 23.656.29 € TTC

Problèmes Rue du Suchot :

Voir le souci des cailloux qui dévalent la rue en cas de fortes pluies. Une intervention est prévue pour pallier à ce désagrément et l'Entreprise POIRIER sera sollicitée pour une solution durable

Stationnement Rue Haute :

Délimitation du SLA en cours

Commission Infos :

Michel BERGER informe que les travaux sur le site web sont en cours

Maison des Associations :

La Commission Sécurité est passée en Mai

IV. INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

Convention « RGPD »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'adhésion au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD », proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle (dit le « CDG54 »).

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG 54 présente un intérêt certain.

En effet, il est apparu que le CDG 54 a accepté de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin. Par la présente délibération, nous nous proposons de nous inscrire dans cette démarche.

Le CDG 54 propose, en conséquence, la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données. La désignation de cet acteur de la protection des données constitue une obligation légale pour toute entité publique.

En annexe de la présente délibération, vous trouverez la convention d'adhésion à ce service et détaillant les modalités concrètes d'exécution de la mission, ainsi que la lettre de mission du DPD et la charte qu'il s'engage à respecter.

Monsieur le Maire PROPOSE A L'ASSEMBLEE

- de mutualiser ce service avec le CDG 54,
- de l'autoriser à signer la convention de mutualisation, ses protocoles annexes, et à prendre/signer tout document afférent à la mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale en la matière,
- de désigner le DPD du CDG54 comme étant le DPD de la collectivité.

DECISION

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 6 voix pour, 4 abstentions

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation avec le CDG54
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre et à signer tout acte relatif à la présente mission de mise en conformité avec la réglementation européenne et nationale
- d'autoriser Monsieur le Maire à désigner le Délégué à la Protection des Données du CDG54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données

RENOUVELLEMENT BAUX AGRICOLES :

Le Conseil Municipal renouvelle les baux des parcelles agricoles, suite à leur accord, soit :

- Earl FRISON Olivier
- Earl des 3 Cépages
- Earl ROYER Jean-Jacques
- Pascal TARGY
- LOUIS-BROUILLARD Ghislaine

La Commission des baux se réunira pour statuer les autres locations.

VENTE ALEXANDRE MONNIER :

Après s'être rendu sur place, les Membres du Conseil Municipal présents charge Monsieur le Maire de faire procéder au bornage.

Questions diverses :

Anne PETITEAUX :
Local des Abattoirs vétuste
Le réfrigérateur sera livré mardi prochain

Régis MONNIER : demande plus de réactivités pour la réalisation des travaux après validation du Conseil Municipal.
Balayage des rues : satisfaisant car moins de véhicules gênant le balayage.

Roger PHILBERT :
Porte du lavoir toujours dégondée
Trous Rue de la Gare et Chemin du Roulis

Michel BERGER :
Tubauto Roulis et Chapelle Sainte Béline retirés sans autorisation.
Roulis très propre

Jean-Luc GALLEY :
En attente d'autres offres pour l'exploitation forestière

Séance levée à 20 h 45

Prochaine réunion de conseil municipal prévue le 27 Juin 2018 à 18 h 30.